

À la une

La justice et les crimes non élucidés

étude par Jacques DALLEST

À l'occasion de l'anniversaire des deux années de la création du pôle des crimes sériels ou non élucidés, Jacques Dallest, magistrat honoraire et président du groupe de travail sur le traitement judiciaire des cold cases, des crimes sériels et autres crimes complexes, livre un témoignage personnel sur la genèse de ce pôle et les perspectives d'amélioration du dispositif.



© Bits and Spills_AdoStock

Actualité

Emploi et recrutement chez les avocats : les grandes tendances

focus

Dissolution : conflit de normes entre le décret présidentiel et le Code électoral sur l'organisation des élections législatives

libres propos par François-Xavier ARNOUX

Jurisprudence

Pas de PFRLR pour la procédure applicable aux délits de presse

note par Thomas BESSE
sous Cons. const., QPC, 17 mai 2024

Le droit de reprise en nature des propres à l'épreuve de la fongibilité de la monnaie

note par Tossi FASSASSI
sous Cass. 1^{re} civ., 2 mai 2024

Gazette Spécialisée

DROIT DU DOMMAGE CORPOREL

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

• Claudine BERNFELD

Avocate au barreau de Paris, cabinet Bernfeld Ojalvo Associés

• Frédéric BIBAL

Avocat au barreau de Paris, cabinet Bibal

AVEC LA PARTICIPATION DE

Anne BACHELLERIE, Alice BARRELLIER, William BODILIS, Camille BOTTE, Aurélie COVIAUX, Chloé DAVID, Frédéric DELBEZ, Estelle FLORIN, Marie-Claire GRAS, Benoît GUILLON, Cyril IRRMANN, Noémie KLEIN, Olivier MERLIN, Pascal MÉNARD, Lucile PRIOU-ALIBERT, Anaïs RENELIER, Pamela ROBERTIERE, Daphné TAPINOS, Sylvie VERNASSIÈRE et Dahbia ZEGOUT



 FORMATION

Maîtriser la nouvelle procédure d'appel après la réforme

Décrypter le décret n° 2023-1391 du 29 décembre 2023 et les dernières évolutions jurisprudentielles pour être prêt au 1^{er} septembre 2024

VEN. 21 JUIN 2024 / 9H-13H / PARIS 7^e

Formation Lextenso organisée avec
la rédaction de la **Gazette du Palais**

 INTERVENANTS

- **Natalie Fricero**, professeure des universités, université Côte d'Azur, membre du Conseil national de la médiation, doyenne du pôle Justice civile à l'École nationale de la magistrature
- **Arnaud Guyonnet**, avocat à la cour, membre de l'Association des avocats spécialistes en procédure d'appel (ASPRA FRANCE)
- **Valérie Georget**, conseillère à la cour d'appel de Paris, référente de la cour pour la procédure civile



 OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation, le bénéficiaire sera en mesure de :

- Maîtriser la nouvelle réforme de la procédure d'appel
- Anticiper l'impact de cette réforme sur ses dossiers
- Éviter les sanctions procédurales
- Capturer l'attention des juges en respectant les nouvelles exigences formelles
- Connaître l'actualité jurisprudentielle indispensable en matière de procédure d'appel

PROGRAMME

8H45 : Accueil des participants
9H00 : Début de la formation

La réforme du décret n° 2023-1391 du 29 décembre 2023 : regards croisés d'une universitaire, d'une magistrate et d'un avocat sur les modifications procédurales et l'application de la jurisprudence

- La déclaration d'appel : quelles mentions, quelles sanctions, comment régulariser ?
- Des « écritures » aux « conclusions » : quelles exigences formelles sont posées par le nouvel article 954 du Code de procédure civile ?
- Procédure à bref délai : quelles modifications ?
- Procédure avec mise en état : quels pouvoirs pour le conseiller de la mise en état ?
- Droit transitoire : quelle stratégie mettre en place ?

Questions de la salle

13H00 : Fin de la formation

 PUBLICS CONCERNÉS

Avocats

- Matière : procédure civile
- Prérequis : avoir de bonnes connaissances en procédure civile
- Niveau d'enseignement : 3 (avancé)



Programme et inscription :

<https://lext.so/9mq00t>

Date limite d'inscription :

le jeudi 20 juin à 12H

Tarif : 595 € HT (714 € TTC)

Tarif derniers inscrits -20% :

476 € HT (571,2 € TTC)

Relation clients :

relationclients@lextenso.fr

Tél. : 01 40 93 40 40



Gazette du Palais

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

Directrice générale, Directrice de la publication :

Emmanuelle Filiberti

Présidente du Conseil scientifique :

Marie Burguburu Charvet

Rédactrice en chef : Laurence Garnerie

Coordnatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach

Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck

et Samuel Seroc

Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville

Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

Rédaction :

Tél. : 01 40 93 40 00

Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements :

Tél. : 01 40 93 40 40

Courriel : abonnements@lextenso.fr

Publicité : julien.combaud@lextenso.fr

Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2024

· Prix TTC au n° : 20 €

+ frais de port

· Abonnement France (un an) :

Journal seul : 591,16 € TTC

Recueils + table seuls : 576,87 € TTC

Journal, recueil + table : 795,36 €

Abonnement feuilletable numérique : 254,23 € TTC

· Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 669 €

Journal, recueil + table : 892 €

Abonnement feuilletable numérique : 249 €

Internet : gazette-du-palais.fr

Twitter : @LextensoAvocat

Commission paritaire n° 0528 T 83097

ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution

Imprimé par Duplprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,

53101 Mayenne CEDEX

sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres

recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),

issus de forêts gérées durablement ;

impact gaz à effet de serre

pour un exemplaire : 708 g éq. CO₂



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :

Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,
sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par

courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr

et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas

de page et espaces compris).

La rédaction n'est pas responsable des manuscrits

communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon

suivante : GPL 7 déc. 2023, n° GPL430b0.

Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant

unique permettant de retrouver directement l'article

via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Le numéro du 25 juin 2024 sera un hors-série dématérialisé sur le 48^e colloque de Droit et commerce.

Actualité

- GPL465b5 ■ **Emploi et recrutement chez les avocats : les grandes tendances** 3
- GPL465a9 ■ **LGBT+ : à Paris, une charte pour favoriser l'inclusion** 5
- GPL464k4 ■ **Avocats sans frontières : « dédier une semaine par an aux permanences solidaires dans tous les barreaux »**
entretien avec Pauline TUBIANA 8
- GPL464w8 ■ **Dissolution : conflit de normes entre le décret présidentiel et le Code électoral sur l'organisation des élections législatives**
libres propos par François-Xavier ARNOUX 9



Technique

- GPL464z4 ■ **Fiscalité des produits des contrats d'assurance-vie en cas de rachat total ou partiel**
par Hervé ZAPF 10

Doctrine

- GPL464u9 ■ **La justice et les crimes non élucidés**
étude par Jacques DALLEST 13

Jurisprudence

- GPL464r8 ■ **Pas de PFRLR pour la procédure applicable aux délits de presse**
note par Thomas BESSE sous Cons. const., QPC, 17 mai 2024 18
- GPL464p0 ■ **Le droit de reprise en nature des propres à l'épreuve de la fongibilité de la monnaie**
note par Tossi FASSASSI sous Cass. 1^{re} civ., 2 mai 2024 22
- GPL464i4 ■ **Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation**
par Catherine BERLAUD 26
- GPL464i8 ■ **Panorama de jurisprudence du Conseil d'État**
par Nathalie FINCK et Samuel SEROC 31
- GPL464d0 ■ **Panorama de jurisprudence de la CEDH**
par Catherine BERLAUD 34
- GPL464p1 ■ **Chronique de jurisprudence de droit de la presse**
par François FOURMENT et Philippe PIOT <https://lext.so/GPL464p1> 
- GPL464a6 ■ **Chronique de jurisprudence du droit des mineurs**
par Delphine THOMAS-TAILLANDIER <https://lext.so/GPL464a6> 

Aux marches du Palais

Portrait

- GPL464s1 ■ **Lucie Leturcq, bâtonnière du barreau de Montluçon** 35

Gazette Spécialisée

DROIT DU DOMMAGE CORPOREL

37

Sous la responsabilité scientifique de
Claudine BERNFELD et Frédéric BIBAL